

**DÉLIBÉRATION N° 2024-2025\_041**  
**du conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur**

**Séance en date du 14 mai 2025**

**Point n° 3. « Affaires statutaires »**

3.7 Désignation d'un représentant enseignant, membre du Conseil d'Administration, appelé à siéger au conseil stratégique du SUP-FC

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 40	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
Membres présents : 26	Suffrages exprimés : 36
Membres représentés : 10	Pour : 36
Total : 36	Contre : 0

**VU** les statuts du Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC) de l'université Marie et Louis Pasteur.

L'article 4.3 des statuts du SUP-FC prévoit que son Conseil Stratégique comprenne deux membres désignés parmi les membres du Conseil d'Administration de l'université, dont un enseignant.

Il revient aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un enseignant qui sera appelé à siéger au Conseil Stratégique du SUP-FC pendant la durée de son mandat.

Un appel à candidatures est effectué en séance. M. Vincent WALTER se porte candidat.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent cette candidature.

Besançon, le 14 mai 2025



Le président,

Pour le Président, en délégation  
Le directeur général des services

Hugues DAUSSY

Thierry CAMUS

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*

*Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur*